

Projet d'établissement

Préliminaire

Le présent projet d'établissement a été construit sur la base d'un travail mené depuis plusieurs années qui a eu pour but de répertorier, de structurer, de formaliser, d'unifier et d'évaluer les différents projets d'actions pédagogiques et éducatives développés dans l'institut. Ce travail a été mené de façon collective. Plusieurs journées de réflexion pédagogique lui ont été consacrées.

Il a également été élaboré sur la base des informations recueillies au travers d'une large opération d'analyse de l'existant menée auprès des différents groupes d'acteurs qui composent la communauté éducative de Pierrard. Cette enquête a été effectuée au moyen du questionnaire de Jean-Michel Bocqué.

Ce document présente la seconde mouture du projet d'établissement. Elle n'est pas très différente de la première. Des éléments qui figuraient dans la première version ont été enlevés soit parce qu'ils étaient réalisés totalement, soit parce qu'ils ne sont plus en accord avec les priorités actuelles. D'autres éléments ont été ajoutés afin de coller au mieux avec l'évolution de la société, des jeunes et des méthodes pédagogiques.

Ce projet sera structuré de la façon suivante.

La référence aux projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

Les différents chapitres thématiques.

Avant-propos

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs partenaires visés à l'article 69, 2 du décret « Missions » pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur.

La référence aux projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

Avant de commencer à décrire plus précisément les intentions générales et actions concrètes qui pour certaines sont et pour d'autres vont être développées à Pierrard, il semble judicieux d'extraire des projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur les valeurs qui les sous-tendent.

L'enseignement doit assurer la promotion de la totalité de la personne de chacun des élèves

Nous relevons deux aspects essentiels et originaux dans ce cadre.

- La prise en compte de la totalité de la personne de l'élève et pas seulement de ses capacités intellectuelles.
- L'attention qui doit, prioritairement, être portée aux plus démunis socialement, intellectuellement ou affectivement.

L'enseignement doit garantir aux jeunes de réelles chances d'insertion et d'émancipation sociales

La mission principale de Pierrard est de contribuer à former intellectuellement, socialement et professionnellement les jeunes de façon à leur permettre de s'insérer dans la vie active. En fonction de l'évolution rapide et de la fragilité des structures économiques du monde actuel, une attention toute particulière sera portée à la transmission de connaissances fondamentales et à la construction de compétences, de méthodes d'apprentissage et d'adaptation.

Des relations étroites seront développées avec les différents acteurs de la vie économique dans l'intérêt des élèves.

La formation continuée du personnel sera considérée comme un moteur de changement et de progrès.

Le projet personnel du jeune sera précisé en fonction de ses aspirations et de ses possibilités.

L'enseignement doit amener les jeunes à être des citoyens responsables dans une société libre

La construction de la démocratie passe par la pratique de la démocratie, celle de la justice par la pratique de la justice et celle de la charité par la pratique de la charité.

Les écoles ne sont pas les seuls lieux de développement de ces qualités. Les familles restent un lieu fondamental d'éducation. Une collaboration active doit être menée avec elles.

1. PRINCIPES PEDAGOGIQUES ET ORGANISATIONNELS DE BASE

Les principes pédagogiques et organisationnels de base sont ceux qui, en accord avec les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur et en conformité avec les lois qui régissent l'enseignement secondaire, orientent l'activité développée dans l'institut. En particulier, ils guident l'octroi des ressources en matière d'encadrement et de fonctionnement, la structuration du temps scolaire, la constitution des équipes pédagogiques, l'offre d'enseignement, la politique d'investissement et le pilotage de l'organisation générale des apprentissages proposés aux élèves.

L'implication des enseignants et leur identification avec leur institut sont grandes. Ceci a été révélé, notamment, par l'enquête sur l'existant qui a été menée dans le cadre de l'élaboration du premier projet d'établissement. Cet aspect des choses se poursuit et est développé. Un travail sur les jeunes enseignants et leur « affiliation » progressive à cet esprit est effectué.

L'aspect de la convivialité a été souvent relevé comme moteur d'activité, ciment des équipes et garantie de cohérence globale. La conduite du projet d'établissement doit également utiliser cette ressource et mettre en œuvre des activités qui visent à la maintenir vivace.

L'enquête a également révélé le souci des acteurs de l'institut (direction, personnel administratif, éducatif et enseignant, parents, élèves et membres du monde socio-économique) de promouvoir l'image de marque de l'institut dans le public (lutte pour la valorisation de l'école technique et professionnelle, lutte contre la politique du choix par relégation). Elle relève aussi le souci permanent des acteurs de s'améliorer et d'être toujours partants pour les innovations. Cette dynamique reste d'actualité et continue à animer l'action.

1.1. La volonté d'égalité des chances

La foi dans les potentialités de chaque élève.

Ceci constitue un préalable à toute activité pédagogique. La foi en l'éducabilité doit guider toute action pédagogique au sein de l'institut. Ceci ne signifie nullement qu'il faille amener tous les élèves au même niveau, mais qu'il faut veiller à prendre chacun où il est et tout mettre en œuvre pour le faire progresser le plus possible.

L'adaptation des exigences au niveau des élèves et pas l'inverse.

Dans le respect de l'exigence des compétences et savoirs minimaux à atteindre, les enseignants s'efforceront de prendre en compte le niveau, le rythme et les caractéristiques propres des groupes d'élèves auxquels ils s'adresseront. A cet effet, ils développeront, autant que faire se peut, une approche pédagogique différenciée.

La volonté de ne pas laisser s'établir une hiérarchie entre les différentes formes, filières et options.

Toutes les formes et filières d'enseignement sont nobles quand elles ont été choisies positivement. Dans le fonctionnement et l'octroi des moyens (locaux, équipements, professeurs), on veillera à donner à chacun ce à quoi il a droit c'est-à-dire le plus à ceux qui, au départ, disposent du moins.

Le travail sur l'aspect « se mettre dans la peau de l'élève » y compris dans ses possibilités de travail à domicile.

On travaillera à réduire au maximum le fossé qui sépare parfois les niveaux culturels, sociaux, méthodologiques et cognitifs des élèves et des enseignants. La dynamique doit aller de l'enseignant vers l'élève et non l'inverse.

La traduction dans les actes au quotidien de l'affirmation de centrage sur l'apprenant.

On travaillera sur les méthodes particulières de chaque élève et on construira progressivement chez lui une réflexion sur ses démarches d'apprentissage. Ceci a une double implication pédagogique : le professeur doit pouvoir décoder les stratégies particulières de ses élèves, les évaluer et les rendre efficaces ; il doit, pour les faire émerger, explorer activement les différentes manières d'apprendre. Il doit également prendre en compte, dans la mesure du possible, la dimension du contexte familial.

Le développement de la dynamique d'écoute mise en place.

Les capacités d'apprentissage sont parfois inhibées totalement ou partiellement par des problèmes qui ne sont pas d'ordre pédagogique. Une dynamique visant à développer l'écoute des jeunes et leur orientation vers des interlocuteurs susceptibles de relayer positivement et professionnellement leurs propos sera poursuivie et développée en collaboration avec le centre PMS.

Le développement d'outils accessibles à tous en matière documentaire sous diverses formes : centre de documentation, bibliothèque, Internet, ...

Cet aspect est fondamental. Il n'y a pas de réelle égalité des chances sans réelle égalité dans l'accès aux ressources documentaires. En pratique, les professeurs veilleront à ne demander aucun travail sans s'assurer que les élèves disposent, pour le faire dans de bonnes conditions, des outils indispensables.

La mise en place d'une structure de remédiation en mathématiques avec encadrement et production d'outils de remédiation.

Ceci est un projet en soi. L'idée est de développer une sorte de banque d'outils en mathématiques. Pourquoi les mathématiques ? Parce qu'il semble qu'elles soient encore trop souvent un filtre (inadéquat) en matière de construction de la trajectoire scolaire de bon nombre d'élèves. Ceci permettra aux élèves qui ont

des lacunes graves en la matière de trouver conseils et outils afin d'y remédier. Cette opération a été menée pendant trois ans. Elle a rencontré un réel succès auprès des parents, des élèves et des professeurs. Ce projet sera poursuivi tant qu'il pourra bénéficier de moyens pour être mené.

1.2. Le développement des compétences

Ceci est bien évidemment, avec la dynamique de travail par compétences actuellement préconisée dans les nouveaux programmes, au cœur des préoccupations pédagogiques des différentes équipes éducatives.

Tant en formation générale que dans les options groupées, un travail de rénovation des méthodes d'apprentissage et des mécanismes d'évaluation va être mené avec l'aide des structures diocésaines d'accompagnement pédagogique.

Des outils vont être produits par les équipes éducatives, tant dans le domaine des séquences d'apprentissage que dans celui des outils d'évaluation.

1.3. La gestion des rythmes d'apprentissage

L'institut continuera, en l'affinant et en l'adaptant aux contraintes particulières, d'organiser le travail scolaire par séquences de deux heures. Ce système, expérimenté depuis plusieurs années, donne des résultats généralement très positifs.

Le travail de construction des savoirs fondamentaux et des compétences essentielles nécessite l'exploitation maximale de la structure en degrés. Aussi, cette dynamique sera développée. Les expériences actuelles sont autant de modèles, partiels et en construction, à exploiter.

Des pistes nouvelles en matière d'utilisation du capital-périodes pourraient être explorées : regroupements à certains moments pour libérer des moyens permettant le travail en petits groupes à d'autres moments.

La formule de l'alternance pour le développement de certains profils de formation sera également promue grâce à l'outil CEFA.

L'utilisation de la dynamique des stages en entreprise continuera à apporter aux élèves l'irremplaçable contact avec la réalité du monde du travail.

1.4. L'intégration de la remédiation au processus d'apprentissage en liaison avec la pratique de l'évaluation formative

Nous pensons qu'en dehors du premier degré, la remédiation doit être intégrée au cours lui-même. L'utilisation de l'évaluation formative et la construction de modules de cours sont deux des outils à développer pour permettre cette intégration.

1.5. La prise de risque pédagogique

Cette prise de risque est porteuse d'amélioration. Pas par challenge ou par plaisir, simplement par nécessité, pour ne pas laisser s'installer des distances qui deviennent progressivement des gouffres entre un monde des jeunes, en perpétuelle évolution, en continuelle remise en question et une structure par trop statique.

Quatre verbes pour piloter cette prise de risque : inciter, responsabiliser, évaluer, reconnaître.

1.6. Le balisage du projet d'apprentissage au moyen d'un dispositif d'évaluation transparent et cohérent

Evaluer, c'est effectuer une mesure pertinente en vue de prendre une décision.

Ainsi, le statut formatif ou sommatif de toute évaluation devra être précisé aux élèves.

Une large réflexion, incluant tous les acteurs concernés, va être organisée dans ce cadre afin de standardiser les procédures, les bulletins scolaires, les modes de communication et les modalités de prise de décision.

1.7. La promotion de la notion d'équipe éducative comme vecteur de cohérence et moteur de sens

Une équipe éducative liée et solidaire est la plus grande garantie de la cohérence si indispensable à un apprentissage durable et riche. Cet aspect doit être développé dans l'école, au quotidien.

La promotion de l'interdisciplinarité que chacun reconnaît comme un apprentissage essentiel parce que les problèmes réels sont, de facto, pluridisciplinaires, ne pourra se faire que par le développement de projets coordonnés par une véritable équipe éducative.

Le fonctionnement en équipes éducatives fécondes de projets et de cohérence nécessite un pilotage qui reconnaît l'autonomie comme une ressource.

1.8. L'intégration des nouvelles technologies de la communication et de l'information au processus de développement de tous les élèves

Cette dynamique doit être résolument transversale. Le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication doit devenir, progressivement, quasi automatique. L'exploitation du centre Cybermédia est à présent une réalité pour certaines classes et certains élèves. Ceci est une conséquence de la politique de formation qui a été menée pendant trois ans dans ce domaine. Rien n'est cependant jamais définitivement acquis. De nouvelles technologies apparaissent, de nouveaux besoins également. Une politique de maintien à niveau des connaissances sera menée. Par ailleurs, la préoccupation d'étendre cette dynamique à toutes les classes et à tous les élèves doit rester une préoccupation.

Les moyens attribués aux personnes ressources ont été progressivement étendus. Ils le resteront tant que cela sera possible.

1.9. Le travail sur la maîtrise de la communication en français

Les quatre dimensions de la communication (lire, écrire, parler et écouter) doivent faire l'objet d'une attention de tous les professeurs et éducateurs. La technique de la langue, son utilisation dans des champs spécifiques comme la littérature, la rhétorique, la poésie, la construction de structures narratives, l'argumentation, etc. relèvent, c'est évident, du travail des spécialistes que sont les professeurs de français. Les aspects liés à la communication relèvent du travail de tous. Le travail par compétences qui sera développé va dans ce sens, la dimension de la communication étant inscrite dans la plupart des programmes au titre de compétence transversale à développer.

1.10. Le travail sur la maîtrise de la communication en anglais

Ce qui a été dit pour le français peut être répété pour l'anglais, toutes proportions gardées, bien sûr.

Dans la mesure du possible et en fonction de leurs compétences propres, les professeurs des autres branches, des cours techniques en particulier, veilleront à proposer des documents en anglais (modes d'emploi, consignes de sécurité, plans et schémas, mais aussi vidéos ou logiciels). L'accent sera mis prioritairement sur le développement des compétences liées à l'expression orale.

Une dynamique d'immersion dans un milieu anglophone va être développée par le biais de l'organisation d'échanges avec des écoles et des familles.

1.11. La collaboration avec le CEFA en matière de gestion pédagogique

Le CEFA dont l'institut est l'école-siège depuis sa création voici quinze ans a, par la nature de la population qui le fréquente et par la pratique de l'alternance, développé une foule de stratégies et de méthodes pédago-

giques dont il est important, non seulement de reconnaître la grande efficacité, mais de s'inspirer pour améliorer les nôtres. Le nouveau décret relatif à la formation en alternance oblige l'institut à travailler de manière plus intégrée que par le passé avec le CEFA et les autres écoles qualifiantes du bassin de formation.

1.12. La formation continuée du personnel enseignant et éducatif comme moteur de changement et d'amélioration de la qualité

La direction de l'institut doit continuer à promouvoir, à soutenir et à reconnaître l'importance de la formation continuée des enseignants comme outil d'amélioration de la qualité.

Une réelle politique de promotion, d'organisation et de gestion de la formation continuée des enseignants devra être mise en place avec l'aide du conseil d'entreprise, notamment.

1.13. Le maintien au meilleur niveau de l'équipement mis à la disposition des élèves

Cet aspect important pour une école technique comme Pierrard doit retenir toute l'attention des responsables. Les enseignants, de leur côté, ont à jouer un rôle actif d'observateur de l'évolution de leur domaine et de proposition.

En particulier, il importe d'achever dans les meilleurs délais le travail de mise en conformité des équipements existants au niveau de la sécurité.

D'autre part, la poursuite des formules de partenariat pour l'acquisition de matériel de pointe doit être encouragée.

Relevons au passage les aspects formateurs de ces partenariats : respect des délais, observation stricte des cahiers des charges, sens des responsabilités.

L'institut s'est toujours appliqué à construire des dossiers bien argumentés afin de bénéficier au maximum des moyens mis à disposition des écoles par la Communauté et la Région afin de compléter et de moderniser son équipement en relation avec le développement des nouveaux profils de formation.

1.14. L'offre d'enseignement

Le souci de rechercher de nouveaux créneaux afin d'offrir aux jeunes des formations actuelles, prometteuses en matière de perspectives d'emploi continuera à nous animer.

Pierrard doit continuer à proposer de nouvelles options, en synergie avec les autres écoles de son bassin de formation, afin de rendre à sa région le service de formation le plus adapté et le plus porteur.

1.15. Les contacts avec les parents

Le contact avec les familles est indispensable. La coéducation est devenue aujourd'hui incontournable tant sont grandes la complexité de notre société et la fragilité de ses structures. L'éducation des jeunes ne peut se réussir que par la collaboration et la complémentarité des deux piliers éducatifs que sont la famille et l'école.

La collaboration commence par une information claire et régulière que parents et école doivent se communiquer.

L'accueil doit être réel; aussi la disponibilité des interlocuteurs de l'école (direction, préfet d'éducation, titulaire de classe, ...) doit-elle être une priorité.

La prévention permet souvent d'éviter l'émergence des crises. Les deux partenaires, l'école et la famille, se doivent d'avoir une attitude active et responsable à ce niveau.

La famille, quelle que soit sa forme, reste un lieu d'affection, un port d'attache et un creuset d'émancipation pour le jeune. L'école ne peut pas tout faire. Dans ce qu'elle peut faire, au niveau de l'éducation, elle a besoin du soutien confiant des familles.

1.16. Les voyages scolaires, les visites techniques

Les voyages scolaires et les visites techniques seront toujours placés dans un contexte pédagogique précis. Une préparation sera faite en classe et une exploitation de synthèse suivra toujours l'activité.

1.17. L'accueil des élèves venant de l'enseignement spécial

L'institut accueille chaque année quelques élèves venant de l'enseignement spécial. Très majoritairement, ces élèves s'inscrivent en 1^{ère} année différenciée. Ils proviennent généralement d'un institut médico-pédagogique proche de Pierrard. Leur problème est généralement lié à la dyslexie. Des échanges sont organisés entre les titulaires de 1^{ère} année différenciée et les responsables pédagogiques de l'institution concernée. Ces élèves font l'objet d'un suivi particulier.

1.18. La troisième année dans le premier degré

Le projet de Pierrard entend réaffirmer sur le plan pratique l'intention du législateur de réserver cette année à des cas exceptionnels. Grâce à un travail d'orientation mené avec sérieux en dialogue avec les parents, grâce aux travaux coordonnés des conseils de classe et de guidance, par le biais d'une utilisation optimale des moyens de remédiation, l'institut a le projet de poursuivre sur cette voie dans le cadre du nouveau décret relatif au premier degré.

La troisième année du degré sera organisée aux mieux des intérêts des élèves concernés soit au terme de la première année, soit au terme de la seconde.

2. LA MATURATION VOCATIONNELLE ET LE PROJET PERSONNEL DU JEUNE

Les jeunes qui fréquentent l'enseignement technique et professionnel sont, globalement, de deux catégories : ceux qui ont choisi leur formation en fonction d'un projet professionnel précis et ceux pour lesquels le mécanisme de relégation qui sous-tend la structure de l'enseignement secondaire a choisi pour eux. Les jeunes de la seconde catégorie étant, de loin malheureusement, les plus nombreux, un travail de réconciliation avec une image positive de leur avenir doit être mené.

2.1. Le travail sur l'émergence du projet personnel et professionnel du jeune

L'opération « Mon métier, j'y pense » ou une autre pareille doit être menée depuis le premier degré, par touches successives et complémentaires afin de nourrir d'éléments concrets l'image que le jeune se fait de son futur métier et, au-delà, de sa future vie.

Cette maturation doit se faire en collaboration avec le PMS.

Les journées d'accueil au premier degré et la généralisation des semaines d'accueil à l'entrée du second degré professionnel pourraient être développées dans cet esprit.

Le projet de formation du jeune et l'offre de formation seront confrontés et, si possible, harmonisés dans le respect des contraintes légales.

Les deux semaines de réflexion prévues par le décret « Missions » au troisième degré seront également, du moins partiellement, consacrées à cette fin.

Parallèlement au travail de précision du projet professionnel du jeune, un travail d'aide à l'émergence du projet de vie du jeune sera mené tout au long de son parcours scolaire.

En cohérence avec la volonté de donner du sens aux démarches proposées aux élèves, on veillera tout particulièrement à travailler également leurs projets dans un avenir rapproché. Il y a, en effet, un risque de perte de sens en travaillant uniquement le long terme, en différant trop le bénéfice attendu des efforts consentis maintenant.

L'accent sera mis progressivement sur la responsabilité personnelle des élèves dans la construction de leurs savoirs, de leurs compétences et de leur autonomie.

2.2. L'« après secondaire »

Un maximum d'informations sera donné à tous les élèves, en collaboration avec le centre PMS, à propos des études supérieures et des possibilités de formation continuée.

Des informations concernant l'entrée sur le marché du travail seront fournies dans le cadre des cours prévus à cet effet. Des intervenants extérieurs seront également sollicités afin de donner aux jeunes un maximum de renseignements.

L'utilisation des deux semaines de réflexion au troisième degré doit également être pensée dans ce cadre.

3. LA DIMENSION DU DEVELOPPEMENT PHYSIQUE ET LA GESTION DU « CAPITAL SANTE »

3.1. Les activités sportives

Outre les cours d'éducation physique qui seront particulièrement adaptés aux caractéristiques de la population scolaire de l'institut, diverses actions à caractère sportif seront menées.

Parmi celles qui sont déjà organisées aujourd'hui, relevons les cross de masse qui viennent clôturer le travail mené sur la condition physique et l'endurance, les activités régulières menées dans le cadre des structures sportives de l'enseignement catholique (FNSEL) et l'animation sportive soutenue dans le cadre de l'internat.

Au premier degré commun, les semaines sportives seront organisées sous la forme la plus adaptée en tenant compte de l'investissement pécuniaire demandé aux parents. Par exemple: classes de neige en deuxième année. Au premier degré différencié, une semaine nature est organisée à Buzenol pour les élèves de 1^{re} année.

3.2. Mise en place d'un outil de contrôle de la forme physique: le carnet individuel

Utilisé dans le cadre du cours d'éducation physique, ce carnet permet aux élèves de situer leur état de forme et leur progression par rapport à des tables standard. Loin de vouloir classer ou mettre en évidence les performances, ce carnet permet à l'élève de se prendre en charge et d'évaluer ses progrès.

3.3. Actions santé

Plusieurs actions relatives à la santé sont menées dans le cadre de l'institut.

- Des actions qui relèvent de la sensibilisation aux aspects de la sécurité et de la manutention.
- Des actions en relation avec la problématique des assuétudes en général.
- Des actions en relation avec l'éducation sexuelle et affective.
- Informations données aux élèves par des intervenants extérieurs spécialisés après préparation menée par les agents du centre PMS.
- Travail en collaboration avec le service d'aide à la jeunesse.
- Travail sur des thèmes particuliers avec des intervenants extérieurs : nous pensons, en particulier, au thème de l'alimentation équilibrée et saine.

4. L'ASPECT PASTORAL

Une des principales menaces qui pèsent aujourd'hui sur notre société est celle de son atomisation. Des valeurs évangéliques pourraient être source de revitalisation de ce ciment social de plus en plus fragile.

4.1. La solidarité vécue

Repli égoïste et disparition du lien social tendent à marginaliser Dieu. Le fatalisme n'est cependant pas de mise. C'est pourquoi la pastorale de notre institut se veut ancrée dans le monde moderne et résolument opposée à ce qui dénature l'homme.

4.2. L'assistance aux malades

Un groupe de professeurs et d'éducateurs va être mis en place avec la mission de rendre visite aux malades et, ainsi, appliquer dans le concret la phrase de Saint Paul: « Si un membre souffre, tous les membres partagent sa souffrance » I Cor. 12,26.

4.3. La création d'un climat d'intériorité et de recueillement

Les jeunes et les adultes ont parfois besoin de quitter l'agitation du quotidien pour se retrouver en eux-mêmes et, si leur cheminement leur permet, d'aller à la rencontre de l'Autre.

Dans cette perspective, nous invitons régulièrement élèves et enseignants à vivre un temps de silence et de prière.

4.4. L'année liturgique

Nous croyons que si l'homme aspire à l'intériorité, il a besoin de balises. C'est dans cet esprit que nous proposons de vivre les moments forts de l'année liturgique pour rendre visible la communauté que constitue notre école.

4.5. Les journées de retraite

Le fait de vivre, pour une classe, quelques jours de retraite hors de l'établissement tisse des liens, permet l'ouverture à d'autres propositions de vie, soude les groupes.

* * *

Ainsi, le projet pastoral de Pierrard se veut-il articulé autour d'un pôle, soit en harmonie avec soi, et de deux axes, l'horizontal qui va de soi aux autres et le vertical qui va de soi à Dieu.

5. L'ASPECT DU DEVELOPPEMENT DU FUTUR CITOYEN

5.1. Le travail sur la Loi

Il n'y a pas de meilleures lois que celles, en nombre réduit, qui sont acceptées par tous. Elles deviennent alors la Loi. Celle-ci ne peut alors être transgressée, à la différence des réglementations tatillonnes et parfois contradictoires.

Sur cette base, un réel travail de cohérence interne à l'établissement peut être mené et une véritable citoyenneté, progressivement et modestement, reconstruite.

5.2. La propension à faire passer l'intérêt collectif avant l'intérêt individuel

Dans le respect du droit de chaque personne, cette dimension doit toujours être privilégiée.

5.3. Le travail sur la participation

La construction de jeunes citoyens d'une société démocratique ne peut se faire que si des espaces d'exercice de la démocratie sont ménagés dans l'institution scolaire.

En particulier, des mécanismes de délégation sont organisés dans toutes les classes.

La pratique du conseil de tous est à promouvoir.

5.4. La consultation

La propension de la direction à consulter largement les acteurs concernés avant toute décision d'importance a été relevée dans l'enquête. Ceci doit être poursuivi.

6. L'ASPECT « PIERRARD, ESPACE DE VIE »

Pierrard est bâti sur la diversité, les contrastes, les paradoxes parfois. Ceci est riche de tensions fructueuses.

6.1. Le souci permanent de l'amélioration du fonctionnement au quotidien

Certains disent que Dieu est dans les détails, d'autres, que le diable est dans les détails. Ceci signifie, de toutes façons, que les détails n'en sont jamais et qu'il faut être attentifs à chacun d'entre eux. A ce propos, une reconnaissance particulière doit être portée aux membres du personnel ouvrier, chevilles essentielles du bon fonctionnement de l'ensemble.

6.2. Le respect de l'environnement

La dimension du respect de l'environnement doit être une préoccupation centrale : elle est, en effet, pédagogique, éducative et citoyenne.

6.3. L'aspect de l'accueil

Des choses importantes, parfois déterminantes se passent dans le premier contact avec une institution. Une attention toute particulière doit être portée au temps et au climat de l'accueil. Le personnel éducatif et non chargé de cours joue, à cet égard, un rôle essentiel.

6.4. L'aspect du confort de vie à l'intérieur du site

La politique d'amélioration de l'espace de vie des élèves et du personnel doit être poursuivie. De gros travaux ont été menés dans le cadre du plan d'urgence. D'autres ont pu être menés grâce à la générosité de la congrégation des Aumôniers du Travail. Un plan d'aménagement progressif du site sera développé et mené avec l'aide des conseils d'entreprise, de participation et du comité de prévention et de protection au travail.

6.5. L'encadrement sur le terrain

La prévention et le dialogue qui sont deux outils particulièrement efficaces en matière de gestion des relations entre les élèves nécessitent une présence active du personnel éducatif sur le terrain. Les activités du personnel éducatif seront coordonnées par un préfet d'éducation, garant de la cohérence de la politique appliquée. Les éducateurs dans leurs multiples rôles (prévention, action et répression) ne pourront mener à bien leur mission que s'ils reçoivent de la direction et des professeurs le soutien qu'ils méritent.

La proposition d'activités culturelles ou ludiques pendant le temps libre de midi doit se développer.

6.6. L'internat comme projet éducatif, pédagogique et de vie

La communauté éducative de Pierrard s'est mobilisée en 1978 pour défendre son internat. Ce fut un moment fort de fraternité et de pugnacité. L'internat, malgré les difficultés financières qu'il connaît en raison de la discrimination honteuse dont les internats de l'enseignement libre sont toujours les victimes, est, aujourd'hui, plus vivant que jamais. Il constitue un espace de vie et d'étude pour de nombreux jeunes.

Des moyens pédagogiques et éducatifs sont et seront mis à sa disposition afin qu'il puisse remplir sa mission. Des activités sportives seront organisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'institut. Une animation culturelle sera développée à travers de divers ateliers et activités. Un support pédagogique des élèves sera mis en place.

Des moyens financiers seront injectés dans son infrastructure pour la rendre plus conforme encore aux exigences d'aujourd'hui.

7. L'OUVERTURE AU MONDE

7.1. La collaboration entre l'école et l'entreprise

Plus que jamais nécessaire, une collaboration effective, c'est-à-dire impliquant les deux partenaires, doit s'établir entre l'école technique et l'entreprise. Celle-ci peut revêtir plusieurs formes complémentaires les unes des autres.

- **Les stages en entreprise**

Les élèves effectuent des stages en entreprise. Ils approchent ainsi les réalités et les exigences du monde économique. Ils acquièrent un nouveau rythme de travail, s'adaptent à de nouveaux horaires, apprennent de nouveaux modes de communication, s'habituent au travail en équipe. Ils développent aussi leur sens des responsabilités et leur esprit d'initiative. Les équipements mis à leur disposition sont différents et souvent plus performants. Selon les options, ces stages s'organisent de la 4^{ème} à la 7^{ème} année du professionnel.

- **L'alternance**

L'alternance existe à Pierrard depuis la création du CEFA, sous diverses formes.

L'organisation de certains profils de qualification, en vertu de l'article 49 du décret « Missions », peut se faire en pratiquant l'alternance. Cependant, cette organisation n'est possible que dans le cadre du CEFA.

- **La formation des travailleurs**

De nombreuses entreprises de la région envoient régulièrement des travailleurs en formation au sein de notre établissement. Ce partenariat est enrichissant à divers égards. Il doit être poursuivi.

Notre école participe depuis quelques années à des formations en collaboration avec le FOREM en vue d'améliorer la qualification des demandeurs d'emploi et de faciliter ainsi leur insertion professionnelle.

Dans le cadre du Pôle Européen de Développement, Pierrard participe à des modules de formation transfrontaliers pour des jeunes des trois pays (Belgique, France, Grand-Duché de Luxembourg).

Ceci permet une découverte des systèmes d'enseignement des pays respectifs ainsi que la promotion d'échanges entre des écoles de la Communauté Européenne.

- **La formation des enseignants dans l'entreprise**

L'excellente collaboration de l'institut avec le monde industriel permet à bon nombre de nos enseignants d'être régulièrement invités à des recyclages et à des formations au sein même des entreprises.

- **Les épreuves de qualification**

Ces épreuves doivent rester des moments privilégiés d'échanges et d'adaptation mutuelle.

- **Les visites d'entreprises**

Les visites d'entreprises doivent être organisées afin de rencontrer plusieurs objectifs différents :

- permettre aux élèves de découvrir la nature et les contraintes des différents métiers ;
- permettre aux élèves de visualiser certains aspects de la réalité industrielle ;
- offrir la possibilité aux élèves de voir fonctionner, voire d'utiliser des équipements plus sophistiqués que ceux qu'ils ont l'occasion de manipuler à l'école.

7.2. La mise en réseau des écoles qualifiantes

Les écoles qualifiantes ne peuvent plus vivre isolées les unes des autres. Une réelle synergie doit être développée entre elles.

Le centre de technologies nouvelles (CTNNL) est un outil remarquable à ce niveau. L'adhésion de Pierrard à ce centre est très forte.

La mise en réseau des écoles doit également être effectuée en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

7.3. L'aspect culturel

L'ouverture des élèves à la dimension culturelle ne doit pas être délaissée sous prétexte que l'école est avant tout technique et professionnelle. Au contraire, les dimensions de la création, de la beauté, de l'esthétique, du patrimoine culturel au sens de ciment social doivent être prises en compte.

Conclusion

Ce projet d'établissement est écrit pour une durée de trois ans. Les prochaines versions tiendront compte des objectifs définis lors de la création des plans de pilotage.

Des pistes d'actions prioritaires seront définies. Parallèlement à celles-ci, des indicateurs permettront de suivre l'évolution des différents projets d'action.

Le projet d'établissement sera évalué et fera l'objet d'un rapport d'activités qui listera ce qui a pu être fait dans les domaines suivants.

- Les mesures prises pour atteindre les objectifs généraux.
- Les innovations pédagogiques.
- Les démarches visant à organiser le soutien des élèves en difficulté.
- Les taux de réussite et de redoublement.
- La formation continuée des enseignants.
- Les échanges organisés avec des partenaires extérieurs à l'établissement, notamment dans les domaines artistique et culturel.
- Les initiatives prises en matière de rythmes scolaires, d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé et à l'environnement.
- Les initiatives prises en matière de promotion des activités sportives, notamment en collaboration avec les associations sportives implantées dans la zone de l'école.
- Les démarches entreprises pour favoriser l'orientation des élèves.
- Les initiatives prises en faveur de l'intégration dans l'établissement des élèves issus de l'enseignement spécial.
- Les recours contre les décisions des conseils de classe et les résultats de cette procédure.
- Le nombre et les motivations des refus d'inscription.
- Les moyens mis en œuvre pour organiser l'année supplémentaire dans le premier degré.